

*Délibération du CCE en vue de
l'adhésion à la Convention cadre Inter-
CE définissant les modalités
d'application et de gestion de la
subvention spéciale voyages avion*

Comité Central d'Entreprise SERVAIR SA du 5 avril 2018

Ce document reprend les principaux éléments de la Convention Inter-CE. Il ne saurait s'interpréter seul.

PRÉAMBULE

I - MODALITÉS DE GESTION DE LA SUBVENTION SPÉCIALE VOYAGES AVION

II – BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

III – PROCESSUS DE RÉSERVATION / OFFRE DE VOLS

IV – SUIVI DU DISPOSITIF

V - SYNTHÈSE

SOLUTION DE SUBSTITUTION AUX FACILITÉS DE TRANSPORT

- ▶ Un nouvel actionnaire, gategroup, est entré au capital de SERVAIR en 2017 et est amené à se substituer à Air France à terme en position d'actionnaire majoritaire
- ▶ Le dispositif des facilités de transport au profit des salariés de Servair et des filiales concernées s'arrêtera dès lors qu'Air France ne sera plus majoritaire dans le capital de Servair
- ▶ Dans ce contexte, Air France a accepté de maintenir le dispositif des facilités de transport actuelles jusqu'au 31 décembre 2018 avec la possibilité d'utiliser des droits correspondants à 1 an supplémentaire
- ▶ Par ailleurs, la Direction de Servair s'est engagée dans le cadre de l'accord social d'accompagnement à l'entrée d'un nouvel actionnaire signé en 2016 et décliné dans les filiales bénéficiaires des facilités de transport à mettre en place une solution de substitution dont les modalités ont été définies dans l'accord d'entreprise à durée indéterminée spécifique relatif à la subvention spéciale voyages avion signé en 2017. Cet accord a été également décliné dans les filiales concernées.
- ▶ Une solution de substitution sera donc mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 à condition que le Comité Central d'Entreprise et les Comités d'Entreprise ou d'Etablissement concernés décident d'adhérer à la convention inter-CE définissant les modalités d'application et de gestion de la subvention spéciale voyages avion. Ces dispositions s'appliqueront aux salariés des sociétés ou Etablissements dont les CE auront adhéré à ladite convention.

SOLUTION DE SUBSTITUTION AUX FACILITÉS DE TRANSPORT

- Depuis juin 2017 et conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'accord Subvention Spéciale Voyages Avion, une démarche de recherche de prestataire capable de mettre en place un dispositif de substitution aux facilités de transport a été réalisée
- Quatre prestataires ont été auditionnés sur la base d'un cahier des charges
- A ce stade la proposition d'un prestataire semble pouvoir répondre à l'ensemble des prérequis nécessaires à la mise en place du nouveau dispositif défini dans la convention inter-CE
- Le CCE pourra décider d'avoir recours à ce prestataire ou d'en rechercher un autre

I – MODALITÉS DE GESTION DE LA SUBVENTION SPÉCIALE VOYAGES AVION

VERSEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIALE

- **Subvention spéciale voyages avion** : Conformément à l'article 1er de l'accord subvention spéciale voyages avion, il a été décidé de l'octroi d'une subvention spéciale voyages avion venant s'ajouter à la subvention au titre des activités sociales et culturelles de chaque Comité d'Entreprise ou d'Etablissement.
- **Le montant de la subvention spéciale sera de 1%** de la Masse Salariale Brute (Base DADS) de chaque Etablissement/Entreprise dont le comité aura adhéré au dispositif.
- **porté exceptionnellement à 1,3%** maximum de la masse salariale brute par année civile si besoin. A l'inverse, si au terme d'une année civile un reliquat de subvention spéciale voyages avion était constaté, ce montant serait imputé sur la subvention de l'année suivante qui serait alors minorée du montant du reliquat.
- **Le versement de ce budget se fera par quart chaque trimestre** de l'année n sur la base de la masse salariale de l'année n-1.
- **Une avance d'un trimestre à l'autre pourra être effectuée** en cas de besoin dans la limite du budget annuel. Un ajustement pourra éventuellement être effectué sur le versement du dernier trimestre dans la limite de 1.3% de la Masse Salariale brute annuelle.

GESTION DE LA SUBVENTION SPÉCIALE

- **Une utilisation encadrée :** La subvention spéciale voyages avion sera exclusivement consacrée au financement partiel de l'achat de billets d'avion à usage de loisir des salariés bénéficiaires du dispositif. Le budget ne pourra en aucun cas être affecté au financement d'autres activités sociales ou culturelles du Comité d'Entreprise/d'Etablissement.
- **Une gestion confiée au Comité Central d'Entreprise SERVAIR SA** afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes des salariés, de mutualiser la subvention, d'assurer l'équité et la confidentialité de son utilisation et également d'optimiser la gestion administrative du dispositif.
- **Formalisée par la convention inter-CE :** Le Comité en adoptant la convention délègue au Comité Central d'Entreprise SERVAIR SA la gestion de la subvention spéciale voyages avion qu'il mandate à cet effet.
- **Modalités pratiques du versement :** La subvention sera donc réglée directement par virement automatique au nom et pour le compte du Comité d'Entreprise/d'Etablissement au Comité Central d'Entreprise Servair SA
- **Modalités pratiques de gestion :**
 - Le CCE SERVAIR mandatera un prestataire extérieur afin de mettre en œuvre le dispositif Cette prestation sera financée par le budget de fonctionnement du CCE
 - une ressource spécifique ayant les compétences requises sera mise à disposition, du CCE, à hauteur du temps de travail nécessaire, afin d'assurer l'administration et la gestion des bénéficiaires du dispositif et l'interface avec le prestataire.

II – BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF

Les bénéficiaires du dispositif sont les suivants :

- ***Les salariés sous contrat de travail, en activité ayant 6 mois d'ancienneté au sein de l'entreprise.***
- ***Les ayants droit des salariés en activité (dès que le salarié ouvrant droit en bénéficie, il peut désigner en tant qu'ayant droit) :***
 - Son conjoint, partenaire de pacs ou concubin non séparé.
 - Ses enfants (enfants légitimes, naturels ou adoptés) de moins de 26 ans (date anniversaire).
 - Les enfants de de son conjoint, de son partenaire de pacs ou de son concubin de moins de 26 ans sous réserve qu'ils vivent sous le toit de l'ouvrant droit et qu'ils soient formellement rattachés au foyer fiscal du partenaire de pacs ou du concubin.
- ***Les salariés partant à la retraite pouvant justifier de dix ans minimum d'activité dans la société.***
 - Leur conjoint, leur partenaire de pacs ou leur concubin non séparé.

LES CONDITIONS DE CESSATION D'ACCÈS AU DISPOSITIF

- ***Les droits issus de la présente convention cessent concernant les ouvriers droits :***
 - Dès le dernier jour du contrat de travail.
 - Le premier jour d'absence de type congés sans solde
 - Au décès de l'ouvrier droit
 - En cas de non-respect des conditions de la convention
- ***Les droits issus de la présente convention cessent concernant les ayants droits :***
 - Dès lors que les droits de l'ouvrier droit ont cessé dans un des cas prévus ci-dessus
 - La veille des 26 ans pour les enfants
 - En cas de séparation ou de divorce, le bénéfice du dispositif prend fin pour le conjoint de l'ouvrier droit.

Dans tous les cas, l'ouvrier droit doit déclarer le changement de situation de famille dans le cas contraire, les droits des ayants droit cessent immédiatement et les droits de l'ouvrier droit pourront être suspendus.

LES DROITS AU PROFIT DES BÉNÉFICIAIRES

L'utilisation du dispositif est réservée exclusivement pour des voyages en avion à usage de loisir.

- *Chaque bénéficiaire, à l'exception des salariés partant à la retraite, peut bénéficier annuellement de droits à financement partiel de billets d'avion dans la limite de 4 billets Aller/Retour (ou de 8 billets « allers simples »).*
- *Les salariés dont le départ de la société coïncide avec le départ en retraite peuvent bénéficier annuellement du droit à financement partiel d'un billet d'avion Aller/Retour, pour eux même et leur conjoint, porté à 2 billets aller/retour (ou de 4 billets « allers simples ») les 10 premières années suivant le départ en retraite.*
- *L'appréciation du quota personnel se fait en année civile du 1er janvier au 31 décembre. Le quota est non cessible et non cumulable d'une année sur l'autre.*

III – PROCESSUS DE RÉSERVATION / OFFRE DE VOL

L'OFFRE DE VOYAGE

- une plateforme de réservation en ligne de billets d'avion sera mise à disposition des bénéficiaires. Pour ce faire le CCE SERVAIR signera une convention avec un prestataire (professionnel du voyage)
- Tout au long du processus de réservation, les utilisateurs pourront bénéficier d'une assistance du partenaire, par téléphone ou par mail
- La plateforme de réservation proposera aux utilisateurs, une information rapide et claire sur le prix public du billet sélectionné, le niveau de subvention allouée ainsi que le prix à payer directement par le salarié bénéficiaire
- Le partenaire proposera une offre portant sur tous les vols au départ de Paris et des lieux d'implantation des filiales sur toutes les compagnies y compris les low-cost (quelques exemples, liste non exhaustive) :



PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE DE VOLS

Les bénéficiaires pourront voyager sur toutes les compagnies aériennes proposant des vols au départ et l'arrivée des aéroports ci-après :

- *Paris : CDG, ORY*
- *Lyon : LYS*
- *Cayenne : CAY*
- *Pointe à Pitre : PTP*
- *Fort de France : FDF*
- *Saint Denis de la Réunion : RUN*

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES BILLETS D'AVION

La prise en charge partielle du coût des billets d'avion financés par la subvention spéciale voyages avion sera variable en fonction des critères suivants :

- *deux périodes dans l'année : Haute saison (du 01/07 au 31/08) / Basse saison (du 01/09 au 30/06)*
- *Zone géographique de destination*
- *Zone géographique d'origine*

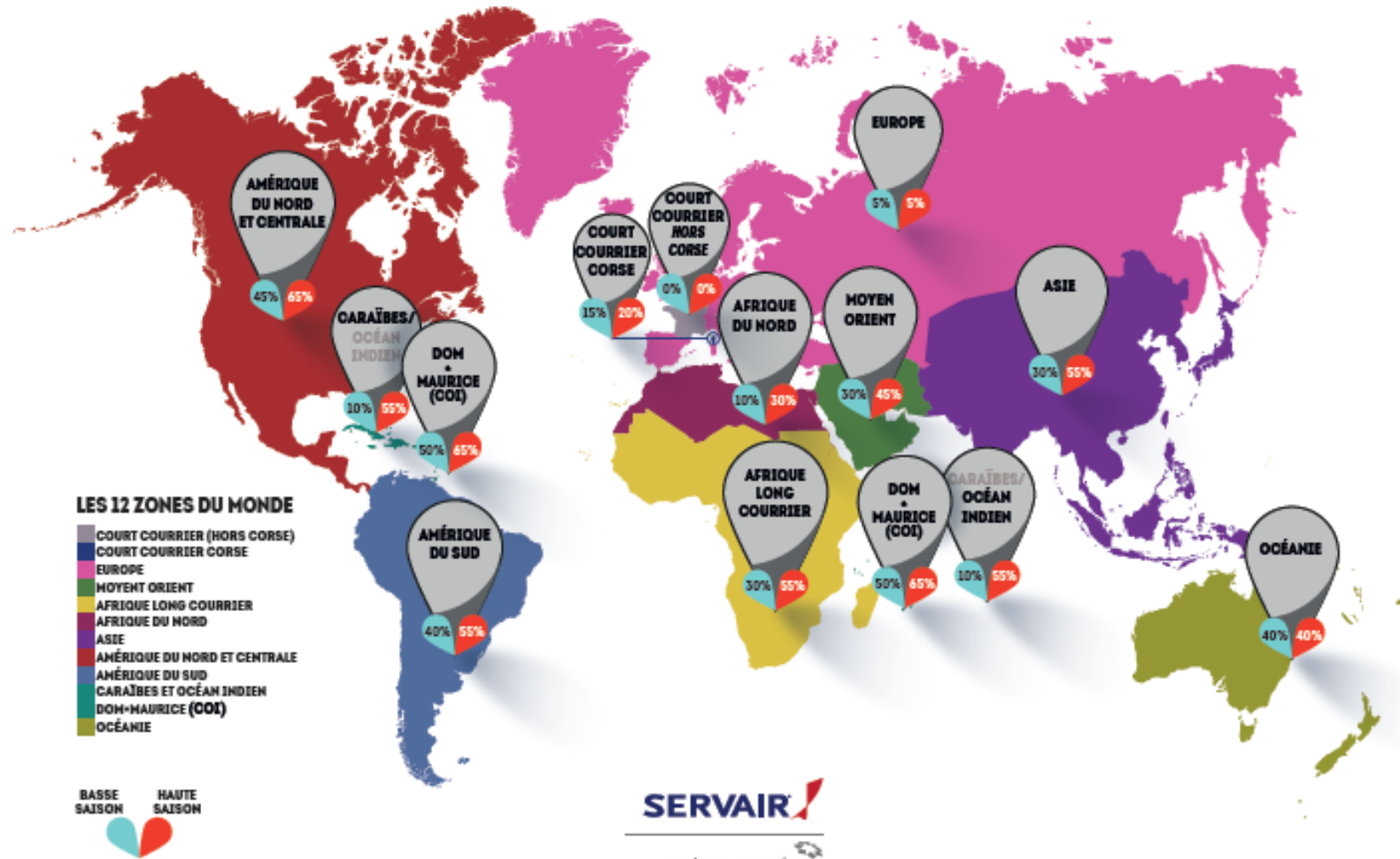
Le prix payé par le bénéficiaire correspondra au tarif public sélectionné sur la plateforme de réservation, comprenant un bagage par passager, déduction faite de la subvention calculée selon la grille présentée en page suivante

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES BILLETS D'AVION

GRILLE DES PRISES EN CHARGE PARTIELLES VOYAGES AVION

Période Basse saison (du 01/09 au 30/06)		Période Haute saison (du 01/07 au 31/08)	
Zone Court courrier (hors corse) :	0%	Zone Court courrier (hors corse) :	0%
Zone Court courrier – Corse :	15%	Zone Court courrier – Corse :	20%
Zone Europe :	5%	Zone Europe :	5%
Zone Moyen Orient :	30%	Zone Moyen Orient :	45%
Zone Afrique Long Courrier :	30%	Zone Afrique Long Courrier :	55%
Zone Afrique du Nord :	10%	Zone Afrique du Nord :	30%
Zone Asie :	30%	Zone Asie :	55%
Zone Amérique du Nord et centrale :	45%	Zone Amérique du Nord et centrale :	65%
Zone Amérique du Sud :	40%	Zone Amérique du Sud :	55%
Zone Caraïbes/Océan Indien :	10%	Zone Caraïbes/Océan Indien :	55%
Zone DOM + Maurice :	50%	Zone DOM + Maurice :	65%
Zone Océanie :	40%	Zone Océanie :	40%

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES BILLETS D'AVION



L'OFFRE DE VOYAGE

Le + du nouveau dispositif :

- Le partenaire retenu proposera également une offre (non subventionnée) d'Hôtels à tarifs négociés
 - parmi plus de 500 000 hôtels (plus de 50 fournisseurs dont les plateformes en ligne) : **Booking.com** **Expedia**
 - Et toujours des tarifs négociés sur Accor hôtels **ACCOR HOTELS** Feel Welcome
 - Hotels.com**
- Le partenaire retenu proposera également une offre (non subventionnée) de Location de voiture à tarifs négociés parmi plus de 20 loueurs dont :



L'OFFRE DE VOYAGE

Page d'accueil
Offre vols

Je recherche un vol :

✓ aller-retour

aller simple

multi-destinations

Mars 2018

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Je recherche un vol

aller-retour

en

économique

De

Choisissez

A

Choisissez

Aller

JJ/MM/AAAA

Retour

JJ/MM/AAAA

Passager(s)

1 adulte

+

RECHERCHER

Je consulte mes dernières recherches

Je consulte mes dernières recherches

Paris ↔ Berlin (10/03/2018 - 17/03/2018) 1 adulte

Passagers

- 1 + Adultes

- 0 + Enfants (2 - 11 ans)

- 0 + Bébés (< 2 ans)

L'OFFRE DE VOYAGE

Offre vols

Escales

- ☒ Tous les vols
- ☐ Direct
- ☐ 1 Escale max

Horaires

Vol aller - Heure de départ

6h 21h

Vol retour - Heure de départ

6h 21h

Prix

Moins de 412€

Compagnies :

- ☐ Air France
- ☐ Austrian Airlines
- ☐ British Airways
- ☐ Easyjet
- ☐ Eurowings
- ☐ Klm
- ☐ Lufthansa

Votre recherche :

Paris (PAR) → Berlin (BER) Sam. 10 Mars Sam. 17 Mars x 1 Économique

Modifier

Trier :

Filtrer :

ICI Aucun Frais de dossier

Ici tous les prix affichés sont ceux que vous paierez au final !

aller retour / pers.	Prix	Compagnie	Vol aller	Durée	Vol retour	Durée	Détails	Choisir cet aller
aller retour / pers.	110,40 €	easyJet	20:05 CDG	01h 50min	21:55 TXL	vol direct	Détails	Choisir cet aller ☒
aller retour / pers.	115,43 €	easyJet	16:30 ORY	01h 45min	18:15 SXF	vol direct	Détails	Choisir cet aller ☐
aller retour / pers.	123,97 €	easyJet	10:45 ORY	01h 45min	12:30 SXF	vol direct	Détails	Choisir cet aller ☐
aller retour / pers.	124,34 €	AF Air France	15:25 CDG	01h 40min	17:05 TXL	vol direct	Détails	Choisir cet aller ☐
aller retour / pers.	124,34 €	AF Air France	17:50 CDG	01h 40min	19:30 TXL	vol direct	Détails	Choisir cet aller ☐

Trier par

- ☒ Prix
- ☐ Durée de vol
- ☐ Heure de départ
- ☐ Heure d'arrivée

Bagages

- ☐ 1 Bagage inclus dans le tarif
- ☐ 2 Bagages inclus dans le tarif

Aéroport

Paris

- ☒ CDG - Charles De Gaulle
- ☒ ORY - Orly

Berlin

- ☒ TXL - Tegel
- ☒ SXF - Schoenefeld

L'OFFRE DE VOYAGE

Offre vols

RESULTATS DE LA RECHERCHE - SELECTION DU VOL

ce

Votre recherche : Paris (PAR) → Berlin (BER) Sam. 01 Avr. → Sam. 08 Avr. x 1 Économique [Modifier](#)

Trier : Prix Filtrer : Escalres Horaires Prix Aéroports Bagages Compagnies

ICI Aucun Frais cachés Ici tous les prix affichés sont ceux que vous paierez au final !

aller retour / pers. **191,06 €**  Swiss 18:45 CDG 03h 30min 22:15 TXL 1 escale [Détails](#) [Choisir cet aller](#) 

aller retour / pers. **191,06 €**  Swiss 18:45 CDG 03h 30min 22:15 TXL 1 escale [Détails](#) [Vol aller choisi](#) 

Sélectionnez votre vol retour

  Swiss 19:15 TXL 03h 30min 22:45 CDG 1 escale [Détails](#) [Choisir ce retour](#) 

Les horaires ci-dessous sont possibles avec un supplément.

Supp. par pers.	Compagnie	Départ	Arrivée	Escales	Choisir ce retour
+ 10,00 €	 Lufthansa	17:45 TXL	21:35 CDG	1 escale	Choisir ce retour 
+ 10,00 €	 Lufthansa	17:45 TXL	22:45 CDG	1 escale	Choisir ce retour 
+ 26,52 €	 Swiss	09:25 TXL	18:05 CDG	1 escale	Choisir ce retour 

RESULTATS DE LA RECHERCHE - INFORMATION PRODUIT

ce

Votre recherche : Paris (PAR) → Berlin (BER) Sam. 01 Avr. → Sam. 08 Avr. x 1 Économique [Modifier](#)

Trier : Prix Filtrer : Escalres Horaires Prix Aéroports Bagages Compagnies

ICI Aucun Frais CB Ici tous les prix affichés sont ceux que vous paierez au final !

aller retour / pers. **191,06 €**  Swiss 18:45 CDG 03h 30min 22:15 TXL 1 escale [Détails](#) [Choisir cet aller](#) 

Détail du vol

Détail du prix

Samedi 01 avril 2017
Swiss - LX0657 - Airbus A320
Départ 18:45 CDG Paris Charles De Gaulle - T1
Arrivée 19:55 ZRH Zurich Zurich International Airport
Durée 01 h 10 min
Classe Economique
Escale de 00 h 55 min à Zurich

Samedi 01 avril 2017
Swiss - LX0902 - Airbus A320
Départ 20:50 ZRH Zurich Zurich International Airport
Arrivée 22:15 TXL Berlin Tegel
Durée 01 h 25 min
Classe Economique
Aucun bagage en soute
Ajout bagage possible 17 €

INFOS :
Compagnie
N° de vol
Appareil
Heure départ et arrivée
Nombre d'escale
Franchise bagages
Temps de vol

L'OFFRE DE VOYAGE

Offre vols

Récapitulatif de votre vol aller-retour

Paris (PAR) → Berlin (BER) | Sam. 01 Avr. → Sam. 08 Avr. | x 1 | Économique

Vol aller
Sam. 01 Avr. 2017

Swiss 18:45 CDG → 22:15 TXL
18:45 CDG → 22:15 TXL
18:45 CDG → 22:15 TXL

Samedi 01 avril 2017
Swiss - LX0657 - Airbus A320
Départ 18:45 CDG Paris Charles De Gaulle - T1
Arrivée 19:55 ZRH Zurich Zurich International Airport
Durée 01 h 10 min
Classe Économique
Escale de 00 h 55 min à Zurich

Samedi 01 avril 2017
Swiss - LX0962 - Airbus A320
Départ 20:50 ZRH Zurich Zurich International Airport
Arrivée 22:15 TXL Berlin Tegel
Durée 01 h 25 min
Classe Économique
Aucun bagage en soute | Ajout bagage possible 17 €
Durée totale : 03 h 30 min

Vol retour
Sam. 08 Avr. 2017

Swiss 19:15 TXL → 22:45 CDG
19:15 TXL → 22:45 CDG
19:15 TXL → 22:45 CDG

Conditions tarifaires
La plupart des billets d'avion à prix avantageux ont des conditions de modification ou d'annulation strictes (non modifiable, non remboursable) qui varient d'une compagnie à l'autre.

Détail du prix :
Adulte 191,06 € x 1 = 191,06 €

Prix total subventionné : 89,06 €

✓ Paiement par Carte Bancaire

En cliquant sur le bouton "Continuer", vous confirmez :
✓ Avoir pris connaissance et accepté les [conditions d'utilisation et de vente](#) et la [Politique Cookies & Données personnelles](#).

CONTINUER

Le bénéficiaire retrouvera au niveau du panier la subvention du CE appliquée sur le prix total.

Les droits seront vérifiés et défalqués automatiquement lors de l'achat en fonction des informations liées à l'achat et des données des bénéficiaires

Affichage du prix public avant application de la subvention

L'OFFRE DE VOYAGE

Démo du site de réservation



Démo Misterfly vdef.xspf

L'OFFRE DE VOYAGE

Offre Hôtels

Je recherche un hôtel Je possède un code avantage MisterFly

Destination / Nom de l'établissement
ex. ville, site d'intérêt ou adresse

Arrivée JJ/MM/AAAA
Départ JJ/MM/AAAA

1 chambre, 2 adultes

RECHERCHER

Choisissez votre date de retour

Avril 2017

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Chambre

Nombre de chambres **2**

Chambre 1

Adultes (17 ans et +) **2**

Enfants (< 0 - 16 ans) **0**

Chambre 2

Adultes (17 ans et +) **2**

Villes / Régions

- Berlin, Berlin, Allemagne
- Berlin, Connecticut, États-Unis
- Berlincourt, Brabant-Séparé, Pays-Bas
- Berlins, Région Flamande, Belgique
- Berlin, Massachusetts, États-Unis

Points d'intérêt

- Château de Charlottenburg, Berlin, Allemagne
- Berlin, Tegel
- Uberlandia, Eduardo Gomes Airport
- Berlin (tous aéroports)
- Kimberly

Adresses

- Berlin Turnpike, Newington, CT 06111, États-Unis
- Berliner Straße, Berlin, Allemagne
- Berlin RI, Cromwell, CT 06416, États-Unis
- Berliner Allee, Berlin, Allemagne
- Berliner Tor, Hamburg, Allemagne

L'OFFRE DE VOYAGE

Calcul automatique du nombre de nuit
Affichage nombre adultes et enfants

Offre Hôtels

Affichage des
résultats sur carte

Filtre par :
Etablissement
Budget
Pension
Catégorie d'hôtel
Note Trip Advisor

Votre recherche
Berlin, Berlin, Allemagne
1 chambre pour 2 adultes et 1 enfant (< 2 ans) du Mardi 04 Avril 2017 au Jeudi 06 Avril 2017 (2 nuits)

215 hôtels proposés

Affiner la recherche

Nom de l'établissement
Budget (total pour 2 nuits)
103 €
1720 €

Repas

- ☐ Logement seul (202)
- ☐ Petit déjeuner (143)
- ☐ Demi pension (1)
- ☐ Pension complète (0)
- ☐ Tout compris (0)

Nombre d'étoiles

- ☐ 5 étoiles (24)
- ☐ 4 étoiles (73)
- ☐ 3 étoiles (84)
- ☐ 2 étoiles (23)
- ☐ 1 étoile (1)
- ☐ 0 étoile (4)

Notes

- ☐ 5 (1)
- ☐ 4 (24)
- ☐ 3 (8)
- ☐ 2 (1)
- ☐ 1 (1)

Tri par
Notes TripAdvisor
Tarif le plus bas en premier
Étoiles
À proximité de

Berlin Hotel Alexander Plaza
★★★★★
Rosenstr. 1
à 0.2 km à 0.5 km à 6.7 km
Logement seul
tarif pour 2 nuits
272 € Voir cet hôtel

Berlin Adina Apartment Hotel Berlin Hackescher Markt
★★★★★
An der Spandauer Brücke 11
à 0.3 km à 0.5 km à 8.5 km
Logement seul
tarif pour 2 nuits
323 € Voir cet hôtel

Berlin Hotel Nikolai Residence
★★★★★
Am Nussbaum 5
à 0.4 km à 0.5 km à 9.0 km
Logement seul
tarif pour 2 nuits
331 € Voir cet hôtel

Berlin Hotel Hackescher Markt
★★★★★
Große Präsidentenstraße 8

Tri par :
Prix
Catégories
Distance avec lieu d'intérêt
Note Trip Advisor

Infos hôtel :
Catégories
Note Trip Advisor
Distance avec :
lieu recherché ville - gare -
aéroport

L'OFFRE DE VOYAGE

Offre location
voiture

Votre recherche
Prise du véhicule : Bordeaux Merignac Airport , Aéroport de bordeaux (France) Le 29/09/2017 à 10:00
Retour du véhicule : Bordeaux Merignac Airport , Aéroport de bordeaux (France) Le 01/10/2017 à 10:00
Véhicule : Tous les véhicules Nombre de jours : 2 [Modifier](#)

73 voitures proposées

Affinez votre recherche

Lieu de prise du véhicule :
Toutes les stations

Lieu de retour du véhicule :
Toutes les stations

Catégorie du véhicule :
Toute catégorie

[X annuler les filtres](#) [Affiner](#)

RENAULT TWINGO (Ou modèle équivalent)	Catégorie : Mini-Eco Age minimum : 19 ans	Type : 2-3 Portes Boîte de vitesse : Manuelle
	Kilométrage : 500 Km inclus Informations assurance	 Loueur présent dans le terminal
	 28,00 € TTC Prix par jour 56,00 € Voir ce modèle	
PEUGEOT 108 (Ou modèle équivalent)	Catégorie : Mini-Eco Age minimum : 21 ans	Type : 2/4 Portes Boîte de vitesse : Manuelle
	Kilométrage : 500 Km inclus Informations assurance	 Loueur présent dans le terminal
	 28,50 € TTC Prix par jour 57,00 € Voir ce modèle	
FIAT 500 (Ou modèle équivalent)	Catégorie : Mini-Eco Age minimum : 21 ans	Type : 2/4 Portes Boîte de vitesse : Manuelle
	Kilométrage : Illimité Informations assurance	 Loueur présent dans le terminal
	 29,50 € TTC Prix par jour 59,00 € Voir ce modèle	

MOYENS DE PAIEMENT

- **Répartition du prix :** Les bénéficiaires du dispositif paieront la différence entre le prix public en vigueur et la subvention prise en charge par le Comité Central d'Entreprise SERVAIR SA, financée par la subvention spéciale voyages avion
- **Paiement par carte bancaire** directement via la plateforme de réservation.
- **Paiement échelonné :** Les bénéficiaires auront la possibilité s'ils le souhaitent de payer en plusieurs fois le montant du billet à leur charge conformément aux conditions prévues au contrat avec le prestataire

MOYENS DE PAIEMENT / MODIFICATION /ANNULATION

- **Modification/annulation** : pour les billets qui le permettent, une demande de modification ou d'annulation de réservation sera possible ainsi que de remboursement correspondant. Ces demandes seront traitées par le prestataire retenu.
- **Assurance annulation** : une assurance annulation sera proposée par le prestataire

IV – SUIVI DU DISPOSITIF

DATE D'EFFET ET SUIVI

- **Date d'effet** : La convention prendra effet à compter de la mise en place du dispositif à savoir le 1^{er} janvier 2020
- **Durée** : La convention est conclue pour une durée indéterminée
- **Commission de suivi** : chargée d'assurer assurer :
 - le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des dispositions de l'accord précité telles que définies par la présente convention,
 - le suivi de l'utilisation de la subvention par rapport à son utilisation,
 - le respect des engagements du contrat signé avec le prestataire,
 - L'étude d'éventuelles évolutions du dispositif contractuel.
- **Composition commission de suivi** : deux membres par Organisation Syndicale de Servair SA Signataire de l'accord précité et un membre élu titulaire ou suppléant de chaque CE de plus de 250 salariés, désigné, à la majorité des voix, à bulletin secret,, pour la durée de la mandature de l'instance dont il est issu

V – SYNTHÈSE

	Aujourd'hui	Nouveau Dispositif
Achats des billets	Via « GP Net »	Via le site internet d'une agence de voyages offrant les mêmes fonctionnalités
Choix de la compagnie aérienne	Air France exclusivement	Toutes les compagnies
Choix de la destination	Limitée au réseau Air France	Toutes destinations au départ de Paris (ou du lieu d'implantation des filiales bénéficiaires)
Possibilité de réservations	- Limitée aux quotas disponibles pour les billets N1 - Sans garantie d'embarquer pour les N2	Disponibilité accrue (toutes compagnies)
Nombre de billets par an	4 A/R (8 coupons) par salarié et/ou ayant droit par an	4 A/R (8 coupons) par salarié et/ou ayant droit par an
Paieement	Prix net	Prix net après subvention
Tarification	« Grille GP Air France »	- Taux de subvention variable en fonction de la zone géographique de destination - prise en compte de périodes basse et haute
Offre Hôtels et location de voiture	Tarifs négociés ACCOR HOTELS et HERTZ	- Tarifs négociés parmi une offre de + de 500 000 hôtels (dont ACCOR) - Tarifs négociés parmi une offre de + de 20 loueurs (dont HERTZ)